movéntia

Code Éthique

Code Éthique			
Version nº:	04	**Date d'entrée en vigueur:**	Octubre 2025
Émis par:	Comité de *Compliance*		
Approuvé par:	Conseil d'Administration.		
Destinataires et signatures:	Tous les membres de MOVENTIA.		
Relations avec d'autres documents internes:	Politique de *Compliance.* Politique d'utilisation du Canal Étique.		

INDEX

1. Message institutionnel 4

2. Finalité 5

3. Principes généraux 6

4. Champ d'application 8

4.1. Avec des tiers 8

4.2. Avec la société 11

5. Conformité 12

5.1. Comité de *Compliance* 12

5.2. Canal Éthique 13

5.3. Enquêtes internes 13

5.4. Non respect du Code Éthique 13

6. Devoirs des membres de MOVENTIA 13

7. Application du Code Éthique aux tiers 14

8. Conflits d'intérêts 15

9. Confidentialité et protection des données à caractère personnel 16

10. Professionnalisme dans l'exercice des fonctions 16

11. Adhésion 17

12. Entrée en vigueur et durée de validité 17

Date d'approbation: Juillet 2017

Date de modification 1: Septembre 2017

Date de modification 2: Juillet 2018

Date de modification 3: Juillet 2025

1. Message institutionnel

Le présent Code Éthique constitue le fondement de la Bonne Gouvernance d'Entreprise de toutes les activités menées par le groupe MOVENTIA, ses divisions de mobilité publique et privée MOVENTIS et MOVENTO, ainsi que toutes les sociétés composant la structure du groupe. Ce Code reflète les valeurs de l'ensemble des personnes qui composent MOVENTIA, à tous les niveaux de responsabilité, dans le but d'en faire des habitudes de conduite et de comportement. Tous les employés et collaborateurs externes doivent respecter le Code dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Code Éthique régit nos relations avec nos clients internes et externes, en tant qu'expression de la Mission, de la Vision et des Valeurs de l'entreprise.

Le Code Éthique de MOVENTIA constitue notre engagement envers les principes de l'éthique des affaires et de la transparence dans tous les domaines d'activité, en établissant un ensemble de principes et de règles de conduite visant à garantir le comportement éthique et responsable de tous les professionnels de MOVENTIA ainsi que de l'ensemble de ses secteurs d'activité dans l'exercice de leurs fonctions.

Par ailleurs, le Code Éthique a été élaboré en tenant compte des recommandations de bonne gouvernance généralement reconnues sur les marchés nationaux et internationaux, ainsi que des principes de responsabilité sociale, constituant ainsi une référence fondamentale pour son application par MOVENTIA.

Il répond également aux obligations de prévention pénale imposées dans le cadre de la responsabilité pénale des personnes morales.

Le Code Éthique fait partie intégrante du système de gouvernance d'entreprise de MOVENTIA et respecte pleinement les principes d'organisation d'entreprise établis.

En aucun cas, la conviction d'agir dans l'intérêt de MOVENTIA ne justifie l'adoption de comportements contraires à ces principes.

Pour toutes ces raisons, le respect des dispositions du présent Code Éthique doit être considéré comme une condition essentielle à l'exécution des obligations contractuelles de tous les responsables, employés et collaborateurs de MOVENTIA.

Cordialement,

Josep Maria Martí Escursell

Président

2. Finalité

Le Code Éthique de MOVENTIA (ci-après dénommée « **MOVENTIA** » ou la « **Société** ») a pour objectif de renforcer la confiance du public dans notre intégrité et de consolider notre réputation de groupe de référence et socialement responsable.

Dans le présent document, les références à MOVENTIA s'entendent indistinctement comme désignant toutes les sociétés composant le groupe, tant celles qui dépendent de sa société mère (« Marfina, S.L. ») que celles qui dépendent de ses divisions de mobilité publique et privée « MOVENTIS » et "MOVENTO », ainsi que les sociétés mères de ces divisions (« Transgrup XXI, S.L.U. » et « Cargrup XXI, S.L.U. »).

Le Code Éthique s'inspire de l'éthique, de la légalité et de la justice, et rassemble l'ensemble des principes et des valeurs de MOVENTIA, en établissant les lignes directrices de comportement des personnes qui composent MOVENTIA, dans l'exercice de leurs fonctions, vis-à-vis des parties prenantes.

Les principes du présent Code Éthique s'appliquent à toutes les personnes qui font partie de MOVENTIA, que ce soit par le biais d'un lien de travail, en tant que membres de ses organes de direction, ou en tant que collaborateurs externes participant aux projets menés en collaboration avec MOVENTIA.

L'Organe d'Administration de la société a approuvé la Mission, la Vision et les Valeurs de MOVENTIA. Loin d'être une simple déclaration de principes, leur contenu guide l'activité quotidienne de toutes les sociétés de MOVENTIA et oriente sa stratégie ainsi que l'ensemble de ses actions.

L'action professionnelle conforme aux principes contenus dans la Mission, la Vision et les Valeurs de MOVENTIA, qui inspirent et se concrétisent dans les Politiques d'entreprise, dans le Code Éthique et dans les autres normes du système de gouvernance d'entreprise, est la meilleure garantie de l'engagement en faveur de la création de valeur pour les domaines dans lesquels MOVENTIA exerce ses activités et pour les actionnaires de la Société.

Chez MOVENTIA, nous disposons d'un Comité de *Compliance*, un organe collégial à caractère exécutif, dont la mission est de promouvoir l'application du Code Éthique et de veiller à son respect, ainsi que d'un Canal Éthique auquel toutes les personnes soumises au respect du présent Code Éthique peuvent s'adresser pour signaler:

- Tout manquement au Code Éthique ou à l'ensemble des autres réglementations internes, procédures et contrôles qui composent le Système de *Compliance*.

- Toute violation de la législation pénale en vigueur.
- Tout événement susceptible de porter atteinte à la réputation de MOVENTIA.

Il existe un système disciplinaire qui sanctionne de manière appropriée tout manquement à cette réglementation et/ou à l'ensemble du Système de *Compliance* de MOVENTIA.

Remarque: dans le texte du Code Éthique, le masculin a été utilisé comme forme générique pour désigner l'ensemble des membres de MOVENTIA, sans pour autant ignorer les différences de genre existantes.

3. Principes généraux

Les principes généraux s'appuient sur la Mission, la Vision et les Valeurs de l'entreprise pour guider les comportements de tous les collaborateurs de MOVENTIA.

Notre Mission et notre Vision :

Répondre aux besoins de mobilité des personnes et des organisations grâce à une offre globale et à des expériences de transport et d'automobile qui anticipent les habitudes, en s'appuyant sur des technologies innovantes et durables.

Nos valeurs:

- **Confiance**
  MOVENTIA bénéficie de la confiance de ses équipes pour garantir le meilleur service à son environnement de référence : collaborateurs, clients, administrations et autres organismes publics, etc.

- **Innovation**
  MOVENTIA s'engage à rechercher en permanence les meilleures solutions pour une mobilité durable, efficace, performante et sûre, en mobilisant les ressources nécessaires pour répondre au mieux aux attentes du marché.

- **Durabilité**
  MOVENTIA s'appuie sur un modèle de gestion solide, engagé et respectueux de son environnement et de la nature, fondé sur des systèmes de qualité certifiés, qui lui permet d'atteindre les plus hauts niveaux d'excellence recherchés.

- **Xisp@**

Chez MOVENTIA, le talent s'enrichit du charisme, de l'implication, de la curiosité, de la proactivité et de l'engagement de tous ses collaborateurs, afin de garantir les meilleurs taux de satisfaction de ses clients.

- **Honnêteté**
  L'honnêteté, pilier central des valeurs de MOVENTIA, s'entend comme le respect de la vérité vis-à-vis du monde, des faits et des personnes, garantissant la sécurité et la transparence de ses activités dans tous les domaines où elle opère.

- **Engagement**
  Chez MOVENTIA, nous nous engageons envers la société qui nous entoure et sommes à l'écoute de ses besoins de manière responsable et directe.

- **Intégrité de la personne**
  MOVENTIA s'attache à favoriser un climat de travail positif et garantit l'intégrité physique et morale de ses collaborateurs, des conditions de travail respectueuses de la dignité individuelle, des règles de conduite conformes aux bonnes manières, ainsi qu'un environnement de travail sûr et sain. De même, elle veille à ce qu'aucun cas d'intimidation ou de harcèlement ne se produise sur le lieu de travail.

  MOVENTIA ne tolérera aucun comportement abusif, hostile ou offensant, qu'il soit verbal ou physique. En tout état de cause, si un comportement abusif est constaté, MOVENTIA veillera à ce qu'il soit sanctionné.

- **Valeur des ressources humaines**
  MOVENTIA valorise et promeut le capital humain afin d'améliorer et de renforcer les compétences et la compétitivité de chaque professionnel et/ou collaborateur de MOVENTIA.

- **Maintien de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle**
  MOVENTIA veillera à maintenir un équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle de ses employés, car elle reconnaît les avantages que cet équilibre apporte tant aux salariés qu'à l'entreprise elle-même.

- **Prevention des risques professionnels**
  MOVENTIA s'engage à offrir à ses employés un environnement sûr et stable. À cette fin, elle veillera à ce que tous les membres de l'organisation soient formés à la prévention des risques professionnels.

Elle s'engage également à actualiser les mesures de prévention des risques professionnels, ainsi qu'à respecter scrupuleusement la réglementation applicable en la matière sur tous les lieux où elle exerce ses activités.

D'autre part, les employés sont tenus de respecter rigoureusement les règles de santé et de sécurité. De même, ils doivent utiliser de manière responsable l'équipement qui leur est attribué lorsqu'ils exercent des activités à risque et diffuser leurs connaissances auprès de leurs collègues, en encourageant le respect des pratiques de prévention des risques.

À cet effet, le présent Code Éthique vise à souligner qu'il est absolument interdit:

- La détention, la consommation, l'achat, la vente, la tentative de vente, la distribution ou la fabrication de drogues illicites sur le lieu de travail, ainsi que la consommation d'alcool, de drogues illicites et l'usage abusif de médicaments sur ordonnance dans le cadre de l'exercice d'activités professionnelles.
- La dissimulation d'accidents du travail ou d'incidents très graves et la falsification des registres de sécurité.

4. Champ d'application

Les principes et les règles de conduite énoncés dans le Code Éthique s'appliquent à tous les professionnels de MOVENTIA, quels que soient leur niveau hiérarchique, leur situation géographique ou fonctionnelle et la société pour laquelle ils travaillent.

Aux fins du Code Éthique, sont considérés comme des professionnels de MOVENTIA les dirigeants et les employés de toutes les sociétés et entités qui la composent, ainsi que les autres personnes dont l'activité est expressément soumise au Code Éthique.

Les professionnels de MOVENTIA qui, dans l'exercice de leurs fonctions, gèrent ou dirigent des équipes doivent en outre veiller à ce que les professionnels directement sous leur responsabilité connaissent et respectent le Code Éthique et montrer l'exemple, en étant des modèles de conduite au sein de MOVENTIA.

Nous, les membres de MOVENTIA, nous engageons, auprès de chaque partie prenante, à veiller au respect des lignes directrices suivantes:

4.1. Avec des tiers

- **No discrimination**

MOVENTIA encourage l'égalité des chances en appliquant des critères objectifs et transparents dans le cadre professionnel.

- **Respect**
  Le comportement des employés doit être guidé par l'honnêteté et le respect mutuel. Chaque membre de l'organisation, et en particulier ceux qui dirigent des équipes, doit assumer la responsabilité de ses actes et de ceux de ses collaborateurs.

- **Développement professionnel**
  En tant qu'employés, nous devons participer à la politique de formation continue, en fonction des besoins de l'Entreprise, afin de développer au maximum nos compétences et nos aptitudes, en faisant preuve d'initiative et en prenant part aux forums et débats liés à notre activité.

- **Confidentialité**
  En tant que professionnels, nous devons tous veiller au respect des contrôles nécessaires afin de ne pas porter atteinte à la vie privée et à la confidentialité des personnes.

- **Responsabilité**
  En tant que professionnels, nous avons le devoir de compétence et de diligence requises, en guidant nos actions selon des principes éthiques. L'utilisation des technologies doit se faire de manière responsable et appropriée aux activités auxquelles elles sont destinées.

- **Légalité**
  Tous les membres de MOVENTIA sont tenus de respecter et d'appliquer la législation en vigueur, quels que soient leur grade et leur domaine d'activité, dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs activités respectives.

  Les dirigeants de MOVENTIA doivent notamment connaître la législation applicable à leurs domaines d'activité respectifs et veiller à ce que leurs employés reçoivent une formation adéquate leur permettant de comprendre, de respecter, d'appliquer et de faire respecter cette législation; ils doivent s'acquitter de leurs obligations avec intégrité et traiter avec professionnalisme toutes les personnes en relation avec les entreprises du Groupe, en s'assurant qu'elles bénéficient d'un traitement équitable et en se fondant sur des critères de gestion objectifs et transparents.

- **Qualité**

Nous devons fournir un service global et de qualité, en veillant au respect des obligations contractées envers nos clients et utilisateurs, et en répondant avec rapidité et responsabilité à leurs besoins.

- **Efficacité**
  Les décisions que nous prenons doivent toujours reposer sur des critères professionnels et éthiques, en veillant à garantir une efficacité maximale dans notre travail et, par conséquent, une utilisation optimale des ressources disponibles.

- **Crédibilité**
  Nous devons instaurer des relations de confiance dans le cadre de nos activités, en respectant les engagements pris et en faisant preuve d'efficacité dans notre travail. Nous devons faire preuve de motivation dans l'exercice de nos fonctions, en abordant les situations qui se présentent à nous avec un esprit positif.

- **Communication**
  Les informations et les conseils concernant les prestations et les services seront véridiques, complets, précis et fiables.

- **Gestion responsable et lutte contre les pratiques de corruption**
  Nous considérons les fournisseurs comme un élément essentiel de notre Entreprise pour offrir des services efficaces et de qualité. Nous privilégions les entreprises qui ont mis en place des politiques en matière de qualité, d'environnement, de respect du droit du travail, d'égalité des sexes et d'intégration sociale.

  À travers ce Code Éthique, MOVENTIA exprime son rejet total de toute pratique liée à la corruption dans le cadre de ses relations avec les différentes administrations publiques.

- **Conflit d'intérêts**
  Nous refusons d'accepter ou d'offrir tout cadeau, faveur ou service à des conditions avantageuses qui dépasserait les usages habituels, sociaux et de courtoisie. En cas de doute quant à l'opportunité d'accepter un cadeau, il convient d'en informer le Comité de *Compliance*.

  Les employés de MOVENTIA doivent agir avec intégrité et ne doivent pas participer ni s'impliquer dans des négociations avec des fournisseurs susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts. Il est incompatible d'être à la fois employé et fournisseur chez MOVENTIA.

Dans l'hypothèse où une situation de conflit pourrait survenir et affecter votre objectivité professionnelle, vous devez en informer vos supérieurs hiérarchiques et, le cas échéant, la Direction de la Société.

4.2. Avec la société

- **Collaboration**
  Les relations professionnelles que nous entretenons avec d'autres entreprises et administrations doivent se développer dans un climat de respect et de collaboration maximaux, en rationalisant les ressources gérées pour en tirer le meilleur parti et, par conséquent, en maximisant la création de valeur ajoutée pour la société.

- **Responsabilité Sociale des Entreprises**
  Nous considérons la Responsabilité Sociale des Entreprises comme un élément inhérent aux activités que nous menons; elle est intégrée tant dans nos stratégies d'entreprise que dans nos politiques et procédures internes.

  Notre objectif est de créer de la valeur, tant économique que sociale et environnementale, pour les différentes parties prenantes avec lesquelles nous interagissons.

  Les personnes qui composent MOVENTIA doivent adopter une vision respectueuse de l'environnement dans tous leurs actes, décisions et procédures de travail, en évitant toute consommation inutile et en favorisant la réutilisation et le recyclage des consommables.

  Chez MOVENTIA, nous nous engageons à respecter la réglementation en matière de libre concurrence, en évitant toute pratique susceptible de la limiter ou de la restreindre.
  MOVENTIA, ainsi que chacun de ses membres, veilleront à fournir des informations véridiques dans le cadre des activités de promotion de la Société, sans qu'il soit permis de fournir à nos clients des informations fausses susceptibles de les induire en erreur.

  Par le biais de ce Code Éthique, nous rejetons catégoriquement:

  - Toute forme de publicité trompeuse.
  - Découvrir, révéler, céder ou divulguer tout secret de MOVENTIA.
  - Offrir, recevoir, solliciter ou accepter un avantage ou un bénéfice injustifié de quelque nature que ce soit dans le cadre des relations commerciales.

- Recourir à la violence, à la menace ou à la tromperie pour tenter d'influencer les prix résultant de la libre concurrence des produits et des marchandises.

MOVENTIA s'engage à fournir des services de qualité et met à la disposition de ses employés les moyens nécessaires pour mettre en place les systèmes de gestion de la qualité les plus adaptés.

5. Conformité

5.1. Comité de *Compliance*

Au sein de MOVENTIA, la fonction de *Compliance* incombe principalement au Comité de *Compliance*, organe qui agit pour l'ensemble des sociétés du Groupe, sans préjudice des obligations inhérentes aux organes d'administration respectifs et à la Haute Direction.

Dans tous les cas, chacun des membres de MOVENTIA est également responsable du respect de ces règles et doit en communiquer le contenu aux personnes placées sous sa responsabilité et/ou à ses collègues.

Le Comité de *Compliance* de MOVENTIA est l'organe interne chargé de superviser le fonctionnement et le respect du Système de *Compliance*, d'en promouvoir l'amélioration et de rendre compte au Conseil d'Administration et à la Direction générale de MARFINA, en tant que société mère du groupe. Il s'agit d'un organe doté:

- Indépendance.
- Autorité.
- Compétences adéquates.
- Accès direct et immédiat aux organes d'administration concernés.

Plus précisément, le Comité de *Compliance* est composé des personnes qui assument les responsabilités suivantes au niveau du groupe :

- Direction des Ressources Humaines.
- Direction des Services Juridiques.
- Direction Financière.
- Direction des Systèmes.

Les membres de MOVENTIA doivent s'adresser au Comité de *Compliance* en cas de doute quant à la conduite à tenir, ainsi que pour signaler tout fait pertinent ou toute suggestion d'amélioration via le Canal Éthique.

5.2. Canal Éthique

MOVENTIA a mis en place un Canal Éthique permettant de communiquer des informations concernant :

- Tout manquement au Code Éthique ou à l'ensemble des autres réglementations internes, procédures et contrôles qui composent le Système de *Compliance*.
- Toute violation de la législation pénale en vigueur.
- Tout événement susceptible de porter atteinte à la réputation de MOVENTIA.

Le Canal Éthique de MOVENTIA est une plateforme spécialement conçue à cet effet, accessible via le site web de l'entreprise: https://moventia.edenuncias.com/

Il s'agit d'un moyen totalement confidentiel et il est garanti que la personne ayant signalé une infraction ne subira aucune forme de représailles, à condition que le signalement soit effectué de bonne foi.

La Politique d'Utilisation du Canal Éthique est disponible sur le site web de l'entreprise.

5.3. Enquêtes internes

La réception d'une plainte fondée donnera lieu à une enquête interne, qui sera menée dans le respect absolu des droits et garanties reconnus aux travailleurs par la Constitution et le cadre juridique en vigueur.

5.4. Non-respect du Code Éthique

Le non-respect de notre Code Éthique nous concerne tous. Les violations de ce code peuvent non seulement porter préjudice à MOVENTIA sur le plan financier, mais aussi nuire à sa réputation, qui constitue un actif immatériel de grande valeur, bâti au fil de nombreuses années.

Si, à l'issue d'une enquête interne, il est constaté qu'une infraction au Code Éthique a été commise, MOVENTIA sanctionnera, de manière proportionnée à la gravité des faits, le responsable direct ainsi que les personnes qui, ayant le devoir d'empêcher l'infraction, ne l'ont pas évitée. Seront également sanctionnées, de manière proportionnée, les personnes qui, ayant connaissance de l'existence d'infractions, ne les ont pas signalées.

6. Devoirs des membres de MOVENTIA

De manière générale, et sans préjudice des dispositions des articles suivants, les professionnels et les collaborateurs doivent:

- S'abstenir de tout comportement contraire aux règles énoncées dans le présent Code Éthique.
- Signaler sans délai au Comité de *Compliance* toute information relative à d'éventuelles violations du Code Éthique par le biais du Canal Éthique prévu à cet effet. Tout professionnel et/ou collaborateur a le devoir de s'adresser directement au Comité de *Compliance* pour signaler les cas ou les comportements contraires au présent Code Éthique. Si un professionnel ou un collaborateur estime être incité par son supérieur à adopter des comportements ou à commettre des actes contraires à l'éthique ou illégaux, il doit le signaler immédiatement au Comité de *Compliance*.
- Toutes les activités menées au sein de la Société doivent être réalisées avec la plus grande diligence et le plus grand professionnalisme.
- Exercer ses fonctions en fonction de ses compétences et des responsabilités qui lui sont attribuées, en veillant, dans tous les cas, à protéger le prestige et la réputation de la Société.
- Il incombe à chaque professionnel et/ou collaborateur de connaître la réglementation en vigueur relative à ses fonctions, d'identifier les risques potentiels et de solliciter l'avis du Comité de *Compliance* de la Société lorsqu'il le juge opportun.
- Toute promotion doit répondre aux principes de mérite et de compétence définis dans les exigences du poste, en garantissant l'égalité des chances et en favorisant une culture fondée sur le mérite.

7. Application du Code Éthique aux tiers

Tous les professionnels et/ou collaborateurs de la Société, en fonction de leurs compétences, sont chargés de :

- Fournir des informations adéquates sur les obligations imposées par le Code Éthique ;
- Exiger le respect des obligations liées à son activité ;
- Prendre les mesures internes et/ou externes nécessaires en cas de non-respect par des tiers des obligations du Code Éthique ;
- Élaborer les politiques et/ou procédures appropriées pour garantir le respect du Code Éthique dans ses relations avec ces tiers.

8. Conflits d'intérêts

Toutes les opérations et activités doivent être menées exclusivement dans l'intérêt de la Société, de manière légale, transparente et équitable.

Les professionnels et/ou collaborateurs de MOVENTIA doivent éviter toute situation ou activité susceptible d'entraîner un conflit d'intérêts avec la Société ou d'entraver leur capacité à agir et à prendre des décisions en toute impartialité.

On entend par conflit d'intérêts toute situation, circonstance ou relation – réelle, potentielle ou apparente – dans laquelle les intérêts personnels, professionnels, familiaux ou économiques des professionnels et/ou collaborateurs peuvent entrer en conflit, directement ou indirectement, avec les intérêts légitimes de MOVENTIA, affectant ainsi leur indépendance de jugement, leur objectivité ou leur loyauté envers la Société.

À titre indicatif, peuvent notamment constituer des situations de conflit d'intérêts :

- La participation personnelle ou familiale dans des entreprises fournisseurs, concurrents ou clients de MOVENTIA.
- L'utilisation d'informations confidentielles obtenues dans l'exercice de ses fonctions à des fins personnelles ou au profit de tiers.
- L'exercice d'activités professionnelles ou commerciales externes qui interfèrent avec les responsabilités au sein de MOVENTIA.
- L'acceptation de cadeaux, de faveurs ou d'avantages personnels non autorisés susceptibles d'influencer des décisions professionnelles.

Tous les professionnels et/ou collaborateurs sont tenus d'éviter tout conflit d'intérêts entre leurs activités économiques, personnelles et familiales. Sans préjudice de ce qui précède, il est indispensable d'identifier et de signaler à l'avance toute situation susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts.

C'est pourquoi toute circonstance susceptible de constituer un conflit d'intérêts doit être immédiatement signalée au Comité de *Compliance* par les canaux prévus à cet effet. Le simple fait de signaler un conflit n'implique pas nécessairement une infraction, mais le respect du devoir de transparence et de loyauté.

9. Confidentialité et protection des données à caractère personnel

Tout employé, cadre, responsable de service, professionnel et/ou collaborateur est tenu de respecter la plus stricte confidentialité concernant toutes les informations relatives à MOVENTIA dont il a connaissance dans le cadre de son travail. L'objectif est d'éviter la divulgation d'informations confidentielles, ainsi que de toute autre information dont la divulgation pourrait porter préjudice à la Société.

Dans l'exercice de ses fonctions, le professionnel doit informer son supérieur hiérarchique et obtenir son autorisation préalable concernant les demandes reçues relatives à la communication d'informations concernant la Société et/ou ses employés, et ne doit pas donner suite à ces demandes sans avoir obtenu au préalable l'autorisation correspondante.

Toutes les informations, données ou documents mis à la disposition des professionnels pour l'exercice de leurs fonctions, et de manière générale toutes les informations confidentielles, sont la propriété exclusive de MOVENTIA et de ses branches d'activité ou de tiers avec lesquels MOVENTIA a conclu les accords correspondants lui permettant l'utilisation ou la connaissance de ces informations.

Il est donc interdit de divulguer ces informations sans l'autorisation expresse de la Société, ainsi que de les utiliser à des fins personnelles. MOVENTIA, ses professionnels, ainsi que ses autres collaborateurs externes et partenaires, s'engagent à respecter, à tout moment, les dispositions contenues dans le RGPD (Règlement général sur la protection des données).

En aucun cas, la violation du présent Code Éthique et/ou du RGPD ne saurait être justifiée par l'obtention d'avantages commerciaux ou de bénéfices pour la Société.

10. Professionnalisme dans l'exercice des fonctions

Les organes d'administration et de direction de MOVENTIA doivent montrer l'exemple par leur comportement et fixer des normes élevées en matière de respect du présent Code et des autres normes de conformité éthique et réglementaire.

Les employés et collaborateurs de la Société, tant internes qu'externes, doivent également promouvoir un comportement irréprochable tant dans le cadre des activités commerciales que dans les relations avec les autorités publiques, quels que soient le marché concerné et l'importance de l'activité.

11. Adhésion

Le présent Code Éthique et les règles qu'il contient s'appliquent à l'ensemble des professionnels et collaborateurs de MOVENTIA. Tous les membres de MOVENTIA doivent être informés de l'existence de ce Code Éthique, qui peut être consulté à tout moment sur le site web de la Société. De plus, la direction de MOVENTIA veillera à ce que chacun des employés lise et comprenne le contenu de ce document et s'engage expressément à le respecter.

De même, lorsqu'un nouveau collaborateur est embauché dans une entreprise ou une succursale de MOVENTIA, notre Code Éthique lui sera remis, et il devra signer pour attester qu'il en a pris connaissance, qu'il l'a compris et qu'il s'y adhère. Ce dernier document sera joint à son dossier personnel.

Toute question pouvant survenir concernant l'interprétation ou l'application du présent Code Éthique doit être soumise au Comité de *Compliance*.

Personne, quel que soit le poste qu'il occupe, ne peut demander à un employé d'enfreindre les dispositions du présent Code. Aucun employé ne pourra justifier un comportement inapproprié en se prévalant d'un ordre émanant d'un supérieur ou de la méconnaissance de notre Code Éthique.

La Société mettra également en place les mécanismes nécessaires pour garantir le respect des règles contenues dans le présent Code Éthique par l'ensemble des professionnels et collaborateurs actuels et futurs, ainsi que sa diffusion auprès des fournisseurs, des partenaires commerciaux et des tiers. MOVENTIA garantit et se réserve le droit de mettre à jour les règles contenues dans le présent document en fonction des circonstances et de la conjoncture économique et sociale du moment.

12. Entrée en vigueur et durée de validité

Le présent Code Éthique est entré en vigueur le 1er septembre 2017, sans préjudice des différentes modifications qu'il a subies depuis son adoption et/ou qu'il pourrait subir à l'avenir.

Ainsi, le présent Code Éthique s'applique dès le moment où il est communiqué de manière certifiée à toutes les personnes concernées.

La responsabilité spécifique de veiller au respect du présent Code et d'en promouvoir l'adaptation et la révision en fonction des besoins qui pourraient se présenter incombe au

Comité de *Compliance* de MOVENTIA qui, à cette fin, doit proposer au Conseil d'Administration toutes les modifications nécessaires.

***